

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR



PAS ROCROI ANDRÉE VIÉNOT		
R O C R O I	LYCÉE NOTRE DAME	MAUBERT FONTAINE
	COLLEGE ANDRÉE VIÉNOT	ROCROI
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	BOURG FIDELE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	MAUBERT FONTAINE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE HIRAUMONT	ROCROI
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE PIERRE MENDES FRANCE	ROCROI
R I M O G N E	COLLEGE DU BLANC MARAIS	RIMOGNE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	HARCY
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	MONTCORNET
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JULES MICHELET	RENWEZ
	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE HENRI BISTON	RIMOGNE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JULES DESPLOUS	RIMOGNE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ROUVROY SUR AUDRY
SIGNY-LE- PETIT / LIART	COLLEGE MULTISITE SIGNY LE PETIT/LIART	SIGNY LE PETIT
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	AUVILLERS LES FORGES
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	LIART
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RUMIGNY
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JULES MOURON	SIGNY LE PETIT

PAS

Pôle d'Appui à la Scolarité

ANDRÉE VIÉNOT (ROCROI)

Nous contacter :

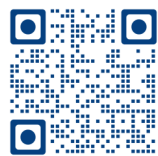
PAS ANDRÉE VIÉNOT (ROCROI)

Adresse mail : pas-08-avienot@ac-reims.fr

- Mme DILLIERE Christelle, Enseignante coordonnatrice : 06.03.90.57.43
- Mme ANGIUS Stéphanie, Éducatrice spécialisée : 07.43.59.89.84



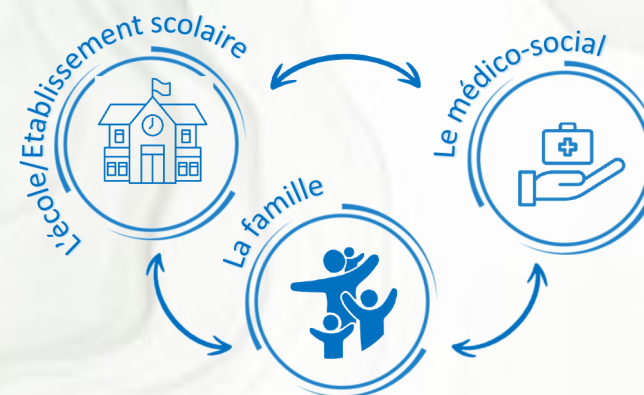
FICHE DE SAISINE



Responsables légaux



Etablissement



Une réponse de proximité pour une école inclusive

LE PAS, UN NOUVEAU SERVICE

Le PAS est un nouveau service rendu aux parents des élèves, de la maternelle jusqu'au BTS, et aux responsables légaux des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers ainsi qu'une organisation venant en appui des professeurs.

Le PAS proposera des réponses rapidement opérationnelles au sein de la classe.

Une nouvelle organisation au service de la réussite de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers (et non au seul élève ayant une reconnaissance de situation de Handicap par la MDPH).

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) a pour objectif de trouver des réponses rapides et adaptées aux difficultés de l'élève par :

- Des aménagements pédagogiques
- Du matériel (outils numériques ...) 
- Des aménagements d'espaces 
- Un accompagnement des familles et responsables légaux

Équipe du PAS

EDUCATION NATIONALE

APAJH ARDENNES



Enseignant coordonnateur



Educateur spécialisé

APAJH ARDENNES



Un plateau technique de thérapeutes
(psychologue, orthophonie, psychomotricienne...)

Le PAS, c'est :



- Un lieu d'accueil des familles et des élèves présentant des besoins particuliers
- Une réponse rapide et de proximité apportée à un élève
- Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques

Le PAS, ce n'est pas :



- Un moyen d'effectuer des bilans
- Un lieu de diagnostic ou de soin au sein de l'école
- Un dispositif réservé aux élèves en situation de handicap
- Un moyen de mise en œuvre des notifications de la CDAPH

Procédure de saisine du PAS par les responsables légaux

Je constate que mon enfant présente des difficultés d'adaptation dans son environnement scolaire.

1. Je prends contact avec l'équipe éducative au sein de l'établissement de mon enfant. Si un soutien spécifique est nécessaire, je sollicite le PAS.
2. Si la situation entre dans le champ d'action du PAS, je suis reçu par les professionnels du dispositif dans un lieu d'accueil destiné aux familles.
3. L'environnement scolaire de mon enfant est alors observé pour identifier ses besoins.
4. Un plan d'action m'est ensuite proposé par l'équipe du PAS, pour une durée déterminée et fait l'objet d'échanges.
5. Toute intervention d'un professionnel du médico-social n'est possible qu'avec mon accord

En tant que parent, je joue un rôle clé dans la mise en place de l'accompagnement par le PAS :

- Je suis à l'initiative de la démarche
- Je participe à l'évaluation des besoins de mon enfant
- Je m'engage dans la réussite du plan d'action pour ma partie

Accueil et écoute des familles



- Écouter et accompagner les familles d'élèves en difficulté ou en situation de handicap
- Les orienter vers les structures adaptées, en lien avec leurs besoins

Procédure de saisine du PAS par l'établissement scolaire

Le PAS peut également être sollicité par les écoles et les établissements scolaires de son secteur afin de faciliter la mise en place des réponses de droit commun (accompagnement aux pratiques inclusives et de renforcer la coopération avec l'ensemble des professionnels concourant à la réussite scolaire des élèves).



Soutien aux professionnels de l'Education Nationale

- Aider les enseignants à comprendre et accompagner les élèves à besoins particuliers
- Apporter un appui médico-social rapide et de proximité à un élève en difficulté en milieu scolaire
- Solliciter les expertises nécessaires (EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité)